

Revenus : qui est touché par le Covid-19 ?

26 mai 2020



Avec l'annonce du début du déconfinement, la France commence à faire les comptes de la crise du Covid-19. La longue liste des morts et des malades d'abord, qui est loin d'être close. On ne sait quand s'arrêtera la pandémie. Son impact sur les revenus est difficile à déterminer. Pour l'instant, nous estimons que 20 % de la population a déjà connu une baisse de revenus plus ou moins importante.

À la sortie progressive du confinement à la mi-mai, la crise n'aura eu aucune conséquence sur les revenus [1] de la très grande majorité de la population. On aura pu perdre des proches, avoir été confiné dans des conditions difficiles de logement (ou sans logement du tout), ou avoir manqué des heures d'école indispensables. Pas de baisse de niveau de vie, pour plusieurs raisons. Parmi les adultes, on compte d'abord 19,3 millions d'inactifs (personnes au foyer et retraités) qui ne sont pas concernés directement par la baisse d'un salaire par exemple, sauf s'ils ont un conjoint actif touché. La collectivité a continué à payer les retraites, les minima sociaux et les allocations logement. Les chômeurs sont demeurés indemnisés (enfin, pour ceux d'entre eux qui ont droit à une indemnité [2]) et la durée de l'allocation de ceux qui sont en fin de droit a été prolongée jusqu'à la fin du confinement. Une grande partie des salariés a continué à travailler normalement ou en télétravail (environ la moitié des salariés du privé). Enfin, les collectivités publiques (5,4 millions de salariés) ont versé le salaire de leurs agents, dont certains dans les hôpitaux ont eu beaucoup à faire.

Faute de pouvoir sortir et dépenser leur argent, la plupart des ménages ont vu leur épargne s'accroître. Les coupes de cheveux, les repas au restaurant ou les vacances non prises sont autant d'économies. Les frais de transport ont diminué : on roule bien moins et le prix de l'essence a fortement baissé. En matière de consommation, l'heure n'est plus au shopping et à l'achat impulsif : on se concentre sur l'essentiel et on achète ce qu'il est possible d'acheter. L'Insee estime que le niveau de la consommation a diminué d'un tiers [3] L'argent ainsi économisé se retrouve dans l'épargne : la collecte du livret A a bondi de 50 % entre mars 2019 et mars 2020, de 1,5 à 3,8 milliards d'euros. Ce à quoi il faut ajouter l'assurance-vie, les plans d'épargne-logement et d'autres placements. Les ménages auraient ainsi accumulé depuis le début de la crise sanitaire 55 milliards d'euros d'épargne au total, selon l'OFCE [4] Une partie de la France vit à l'abri du besoin et elle met de l'argent de côté. Il n'y a pas que la France très aisée disposant d'une maison de campagne qui profite du confinement.

Les perdants

Dans le camp des perdants en termes de revenu, on trouve d'abord les salariés en chômage partiel. Ils représentent dix millions de personnes sur un total de 24 millions de salariés, soit tout de même 40 %. Certaines entreprises maintiennent intégralement le salaire mais, en règle générale, l'indemnité équivaut à 84 % du salaire net. Les 16 % de perte sur deux mois de chômage représentent l'équivalent de 3 % du revenu annuel pour ceux qui sont concernés. Il y a aussi les salariés en intérim et en CDD de moins d'un mois qui se retrouvent au chômage : 175 000 personnes selon l'OFCE.

L'impact est plus important pour les salariés les mieux rémunérés puisque l'indemnité de chômage partiel est plafonnée à 4,5 fois le smic, soit 4 800 euros net environ. Très peu de salariés sont concernés – ce niveau de salaire les situe parmi les 5 % les mieux payés – et ils ne sont pas vraiment à plaindre. D'une manière plus générale, pour les plus hauts salaires, cet effort est largement supportable : à titre de comparaison, le salaire médian (la moitié des salariés gagne moins, l'autre davantage) est d'environ 1 800 euros net. À ce niveau, la perte de revenu est compensée par des économies réalisées par ailleurs. Au pire, elle représentera un peu moins d'épargne à la fin de l'année. Pour le bas de l'échelle des salaires, en revanche, la perte de revenu a des conséquences plus grandes, même si l'indemnité de chômage partiel ne peut descendre en dessous du smic net. Au bout du compte, l'État a largement amorti le choc en « nationalisant » une partie des salaires.

Les conséquences sont beaucoup plus fortes pour les non-salariés. Pour une partie d'entre eux, l'activité s'est arrêtée d'un seul coup et le revenu correspondant ne pourra pas être récupéré. Pour ceux qui n'avaient pas de quoi voir venir, souvent les indépendants les plus modestes, vivant parfois de petits jobs payés à la tâche, le choc est particulièrement violent. Le pire étant bien sûr pour tous ceux qui ne sont pas déclarés, des femmes de ménage aux emplois étudiants, qui se retrouvent sans plus aucune ressource.

Pour ceux qui sont déclarés, l'État compense la baisse de leur chiffre d'affaires jusqu'à 1 500 euros pour les indépendants et les très petites entreprises si leurs ventes ont diminué d'au moins 50 % en mars ou en avril, ainsi que par le biais d'autres aides complémentaires possibles. Cela ne compensera pas toutes les pertes et ne couvrira pas les frais fixes, mais c'est un amortisseur pour ceux qui sont en grande difficulté. La France compte 3,2 millions de non-salariés. Si on fait l'hypothèse assez large qu'un tiers d'entre eux connaît une sérieuse baisse de revenus, l'OFCE estime que 1,1 million de non-salariés seraient concernés.

Au total, l'OFCE considère que, parmi les 125 milliards d'euros de baisse de l'ensemble des revenus du pays constatés depuis le début de la crise, 7 % ont été perdus par les ménages, ce qui représente 5 % de leurs revenus en moyenne sur deux mois. Ces pertes sont concentrées, selon nos estimations, sur une petite fraction de la population : environ 20 % des adultes. Un peu plus de dix millions de salariés au chômage partiel et un million d'indépendants, soit un total d'environ 11 millions de personnes pour qui le niveau de vie est touché à des degrés très divers. Les 80 % restants, c'est-à-dire la grande majorité de la population, ne doivent pas l'oublier.

Et après ?

La grande inconnue porte sur l'après. Déjà des contrats précaires arrivent à leur terme et des entreprises mettent fin aux missions d'intérim dont elles n'ont plus besoin. Quel sera le niveau des licenciements liés à la baisse de l'activité ? Combien d'entreprises ne vont pas résister ? Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, notamment, va mettre du temps à retrouver une dynamique normale. L'insertion des jeunes qui achèvent leurs études va être rendue encore plus compliquée à la rentrée. D'une manière générale, les chômeurs d'avant la crise vont avoir encore plus de mal à remettre le pied à l'étrier alors que le chômage était entré dans une phase de diminution depuis 2016.

L'effet de la crise sera-t-il simplement conjoncturel (la reprise compensant la mise à l'arrêt de l'économie) ou structurel (une baisse durable de l'activité) ? « Il est impossible à ce stade de dire si la reprise sera rapide ou lente et si elle se fera avec ou sans l'effet rebond qui permettrait de compenser une partie de la perte instantanée », indique l'Insee dans sa note de conjoncture. L'OFCE est moins optimiste : « Le risque est grand de voir s'enclencher alors une spirale récessive : faillites et réduction de l'emploi conduiront à une réduction du revenu des ménages qui alimentera la réduction de l'activité », craint l'organisme. Pour l'instant, la Banque de France estime la baisse d'activité globale à au moins 8 % sur l'ensemble de l'année 2020. Le niveau est difficile à évaluer, mais il y aura un effet sur le chômage et la précarité. Le mal-emploi (chômage et précarité) s'élevait déjà à 8 millions de personnes fin 2018, selon nos estimations. Paradoxalement, la crise va faire chuter la précarité de l'emploi (moins d'intérim et de CDD) dans un premier temps et accroître le nombre de chômeurs dans une ampleur impossible à chiffrer.

La vigueur de la reprise dépendra de la manière dont elle sera accompagnée : qui sera aidé, et comment ? Le Covid-19 n'a pas frappé les revenus de tout le monde : l'immense majorité a été épargnée et a même épargné en se confinant. Elle a donc les moyens de faire un effort. Il serait injuste, et économiquement totalement inefficace, de lui reverser de l'argent, comme certains le proposent en remettant au goût du jour la proposition de « revenu universel » (un revenu versé à tout le monde sans conditions de ressources). C'est pour la minorité qui a été percutée par le choc, et qui en subira les conséquences demain, qu'il faut d'abord agir en améliorant notre système de minima sociaux, avec l'instauration d'un **revenu minimum unique**, en augmentant l'indemnisation du chômage (alors que la réforme en cours prévoyait de la réduire) et en compensant les pertes pour les petits indépendants. À plus longue échéance, il faudra développer la formation pour les moins qualifiés. S'il demeure des moyens budgétaires supplémentaires, ils devront être utilisés pour renforcer les services publics, notamment dans le domaine de la santé.

Covid-19 : qui voit ses revenus diminuer ? (mars-avril 2020)

	Nombre (en millions)	Impact direct sur les revenus	Impact dans les mois qui viennent
Inactifs	19,3	Nul*	Nul*
Salariés du privé	18,5	10 millions au chômage partiel	Chômage
dont intérimaires et CDD du privé	2,1	Fins de contrat	Chômage
Salariés du public	5,4	Nul	Nul

Covid-19 : qui voit ses revenus diminuer ? (mars-avril 2020)

	Nombre (en millions)	Impact direct sur les revenus	Impact dans les mois qui viennent
Non-salariés	3,2	Pertes d'activité	Faillites
Chômeurs	2,7	Nul	Chômage
Actifs	29,8		

* Sauf si un conjoint est concerné.

Source : Observatoire des inégalités, d'après Insee (données 2018) et ministère du Travail (données 2020) – © Observatoire des inégalités

Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités

Photo / CC by Bidvine

[1] Nous mettons de côté les éventuelles pertes de revenus financiers et de valeurs en bourse, c'est une autre question.

[2] Voir notre article [«40 % des chômeurs touchent moins de 500 euros par mois»](#).

[3] Point de conjoncture du 9 avril 2020.

[4] « Évaluation au 20 avril 2020 de l'impact économique de la pandémie de Covid-19 », Policy Brief n° 66, OFCE, 20 avril 2020.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Analyses](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Revenus-qui-est-touche-par-le-Covid-19>